

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 octobre 2025 - Délibération n° 2025/10/16

OBJET : Validation des objectifs et indicateurs territoriaux du Contrat d'Objectif Territorial (COT)

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre, à dix-neuf heures cinq, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 octobre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique

Étaient excusés : DUBOUISSandrine – BOUDEAU Philippe – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – POUGET – CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – FERRAND Marc – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – LAPORTE Martine

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUISSandrine donne pouvoir à Mme FAURE Josette
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. PARAYRE Régis
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
5. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
6. M. DEPATUREAUX Gilles donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas
8. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain

Suppléances : MARIE Patrick – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

| En exercice | Présents | Votants | | | |
|-------------|----------|---------------|----------|--------|---------------|
| | | Abstention(s) | Blanc(s) | Nul(s) | Refus de vote |
| Pour | Contre | 2 | 0 | 0 | 0 |
| 46 | 0 | | | | |

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest a signé en 2023 un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME pour une durée de 4 ans, prolongée de 6 mois du fait d'un retard de recrutement, soit jusqu'en octobre 2028.

Afin de garantir la cohérence de ses engagements en matière de transition écologique, le plan d'actions du COT a été intégré au Projet de Territoire 2025-2045. Les diagnostics initiaux sur les volets Climat-Air-Énergie (CAE) et Économie Circulaire (ECi) ont été réalisés en interne et validés par des auditeurs externes.

La présente délibération vise à valider les objectifs et indicateurs territoriaux, conditionnant une aide financière maximale de 100 000 € versée selon l'atteinte des objectifs fixés. Ces éléments feront l'objet d'un avenant à la convention COT avec l'ADEME.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-16 et suivants ;

Vu la convention COT signée en 2023 entre la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest et l'ADEME ;

Vu le Projet de Territoire 2025-2045 ;

Vu les diagnostics validés par les auditeurs externes mandatés par l'ADEME ;

Vu les objectifs et indicateurs proposés en annexe.

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes dans une trajectoire de transition écologique cohérente et structurée ;

Considérant que les objectifs et indicateurs proposés conditionnent l'aide financière maximale de 100 000 € ;

Considérant que ces objectifs sont en lien direct avec les fiches-actions du Projet de Territoire ;

Considérant la nécessité de formaliser un avenant à la convention COT pour intégrer ces éléments.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, décide :

- D'approuver les objectifs et indicateurs territoriaux du Contrat d'Objectif Territorial de Creuse Sud-Ouest, tels que définis en annexe à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent, notamment l'avenant à la convention COT avec l'ADEME, intégrant lesdits objectifs et indicateurs.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

